

Radio-Canada
Montréal, Le vendredi 26 mai 2017

Dangereux, le sentier Transcanadien?

Un texte de Dominic Brassard



Edmund Auger milite pour améliorer la sécurité du sentier Transcanadien, aussi appelé grand sentier, à la suite du décès de sa conjointe en vélo. Photo : Radio-Canada/Dominic Brassard

Un cycliste albertain dont la conjointe a été happée mortellement par un camion en 2012 réclame l'implication du gouvernement fédéral pour sécuriser le sentier Transcanadien.

Edmund Auger rêvait de découvrir le pays à vélo aux côtés de sa conjointe, Elizabeth Sovis. « Mon épouse a établi une seule condition : elle refusait de faire du vélo sur les routes avec les voitures parce qu'elle trouvait ça trop dangereux », explique-t-il.

Le couple a donc décidé d'amorcer sa tournée du pays sur le sentier Transcanadien, surnommé grand sentier, un parcours de 24 000 kilomètres créé en 1992 et qui sera inauguré en août dans le cadre du 150e anniversaire de la Confédération.

À leur première expédition, les deux cyclistes ont vite réalisé que le trajet ne correspondait pas à l'image qu'ils s'en étaient faite : « Même si l'on croyait que c'était non motorisé, en suivant les cartes et les guides du sentier Transcanadien, on se retrouvait sur des routes, sur des autoroutes et sur des pistes utilisées exclusivement par des VTT, précise Edmund Auger. Et on a finalement annulé nos vacances. »

Surprise par l'état du réseau, Elizabeth Sovis s'était alors promis de se consacrer sa retraite à améliorer la sécurité du grand sentier.

L'expédition tourne au cauchemar

Mais en 2012, lors d'une nouvelle expédition du couple sur le sentier à l'Île-du-Prince-Édouard, le voyage tourne au cauchemar. Edmund Auger et sa conjointe tentent de rejoindre par la route un gîte recommandé par le guide du grand sentier. « On n'en revenait pas, dit-il. Le seul moyen d'y accéder était de rouler sur une route avec une limite de vitesse de 80 kilomètres à l'heure sans accotement, sans trottoir, sans autobus. »

Trois kilomètres plus loin, un camion heurte Elizabeth Sovis, qui est tuée sur le coup.

« C'est le plus grand cauchemar. Pour moi, la seule façon de continuer à vivre, c'était de prendre la vision de ma femme et de travailler à défendre sa cause », confie Edmund Auger. Il a donc entrepris une traversée du pays à vélo sur les portions cyclables du sentier Transcanadien pour documenter les portions qu'il juge dangereuses sur son blogue ridethetrail.ca.

À mon avis, on a perverti tous les objectifs du sentier. [...] Ce n'est pas un sentier. C'est de dire qu'on va achever un sentier qui est effectivement une route motorisée! - Edmund Auger, cycliste

Edmund Auger réclame l'intervention du gouvernement fédéral pour mieux financer le projet et établir des normes sécuritaires pour l'aménagement du sentier Transcanadien dans les provinces et les territoires.

Vélo Québec

Au Québec, le grand sentier emprunte en bonne partie la Route verte, régie par des normes de sécurité, précise le directeur au développement de la Route verte à Vélo-Québec, Louis Carpentier. Mais à l'extérieur de la province, les règles diffèrent : « Il faut comprendre que la question de normes et d'aménagement des sentiers est de juridiction provinciale et non fédérale, précise-t-il. Donc, il y a quand même un problème de déploiement pour l'ensemble du Canada. »

Louis Carpentier ajoute qu'à l'extérieur du Québec « la prudence est de mise » lorsqu'on parcourt le grand sentier. Il recommande d'ailleurs aux cyclistes de bien se documenter avant de s'y rendre.



Le sentier Transcanadien, un parcours de 24 000 kilomètres. Photo : Sentier transcanadien

« Un travail qui ne finira jamais »

Le président du conseil d'administration du grand sentier, Paul Labarge, précise que le parcours est en construction depuis 1992, mais que le trajet demeure évolutif.

« Cette année, ça va être tout raccordé, mais pas complété. Il y a des sections qui sont absolument sauvées, dans le sens que c'est séparé de la route. Mais il y a d'autres régions où c'est nécessaire pour le moment de partager le sentier avec des chemins », explique-t-il.

Paul Labarge précise que le grand sentier n'a pas été conçu uniquement pour les cyclistes ou les piétons, mais plutôt pour une multitude d'activités. Il rappelle que ce sont des bénévoles qui s'occupent du réseau et qu'il est aménagé en collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux.

Le président du conseil d'administration du grand sentier croit, par ailleurs, qu'il est impossible de régler du jour au lendemain tous les problèmes de sécurité sur les 24 000 kilomètres que compte le trajet,

« C'est un travail qui ne finira jamais. Mais on a le but d'avoir un sentier accessible pour la majorité des gens et sécuritaire », conclut M. Labarge.